

# Charte des associations

L'Université Clermont Auvergne bénéficie d'un tissu associatif étudiant riche et diversifié, ce qui contribue au dynamisme et au rayonnement de l'université. L'université reconnaît le rôle fondamental que jouent les associations étudiantes et les membres étudiants.

## Vous souhaitez faire labelliser votre association étudiante ?

La labellisation des associations étudiantes que propose l'université Clermont Auvergne a pour objectif de permettre le développement de cette vie associative.

La charte de labellisation est un outil d'information des dirigeants des associations étudiantes sur les modalités qui leur sont offertes pour animer et participer pleinement à la vie étudiante.

## Comment demander la labellisation « Association étudiante de l'UCA » ?

Les associations étudiantes peuvent demander leur labellisation « association étudiante de l'UCA » en suivant les modalités suivantes :

- Envoi de la [charte de labellisation](#) complétée
- Transmission des pièces indiquées dans l'article 1 par voie électronique à [dvu@uca.fr](mailto:dvu@uca.fr), en indiquant dans l'objet du message « demande de labellisation *Nom de l'association* ».

L'université propose également une charte d'engagement pour l'organisation de manifestations festives responsables.

Les associations étudiantes qui déposent une demande de labellisation sont invitées à compléter et à joindre la « [charte d'engagement pour l'organisation de manifestations festives responsables](#) »

Lors de l'organisation d'un événement festif, chaque association devra fournir la « [fiche de description d'événements festif](#) »

## Commission de labellisation

Les demandes de labellisation seront examinées par une commission « labellisation » (cf constitution votée par CFVU) .



La DVU et la MVE sont à la disposition des étudiants membres d'association pour toute aide ou information complémentaires sur cette labellisation.

Direction de la Vie Universitaire Tél. : 04 73 17 72 25 (centre-ville) [dvu@uca.fr](mailto:dvu@uca.fr)

Maison de la vie étudiante Tél. : 04 73 40 70 37 (Cézeaux) [mve@uca.fr](mailto:mve@uca.fr)

## Calendrier 2018

**Date limite de dépôt des dossiers : jeudi 18 octobre 2018**

**Réunion de la Commission : jeudi 18 octobre 2018**